



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Direction régionale des affaires culturelles

ARRETE

Portant

**Inscription au titre des monuments historiques de
l'église Saint-Florent et son cloître, ancien couvent des Cordeliers, à Orange (Vaucluse)**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 29 mars 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'ancien couvent des Cordeliers d'Orange présente un intérêt suffisant pour en rendre désirable sa préservation, en raison de son ancienneté, de son homogénéité et de sa représentativité parmi sa typologie,

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties suivantes de l'église Saint-Florent et son cloître, ancien couvent des Cordeliers :

- l'église conventuelle, en totalité,
- les façades, les toitures et le rez-de-chaussée des quatre galeries du cloître,
- le préau du cloître et le passage couvert vers la rue de l'Ancien Hôpital, y compris son portail d'entrée.

situées rue Saint-Florent et rue de l'ancien hôpital à Orange, figurant au cadastre section BR sur les parcelles n° 157, 299, 309, 310, 312, 313 et 314, d'une contenance respective de 12 m², 262 m², 615 m², 314 m², 46 m², 21 m² et 44 m² telles que délimitées en rouge sur le plan ci-annexé, et appartenant à la COMMUNE d'ORANGE (84) n° de SIRET 218400877 :

- pour les parcelles 157, 309 et 314, depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.
- pour les parcelles 299, 310, 312 et 313, par acte du 25 septembre 2013, passé par devant Maître Jean-Pierre CLAVEL notaire à Orange (84), publié au Bureau de la publicité foncière d'Orange le 2 octobre 2013, volume 2013P numéro n°3552.

Cet acte a fait l'objet d'une acte rectificatif et d'un acte descriptif de division en volume, passé devant Maître Jean-Pierre CLAVEL, notaire à Orange (84), publié au Bureau de la publicité foncière d'Orange le 2 octobre 2013, volume 2013P numéro n°3351.

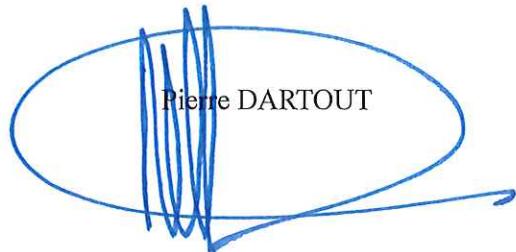
Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département et au maire propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Marseille, le

13 JUIN 2018

Le préfet de région,



Pierre DARTOUT

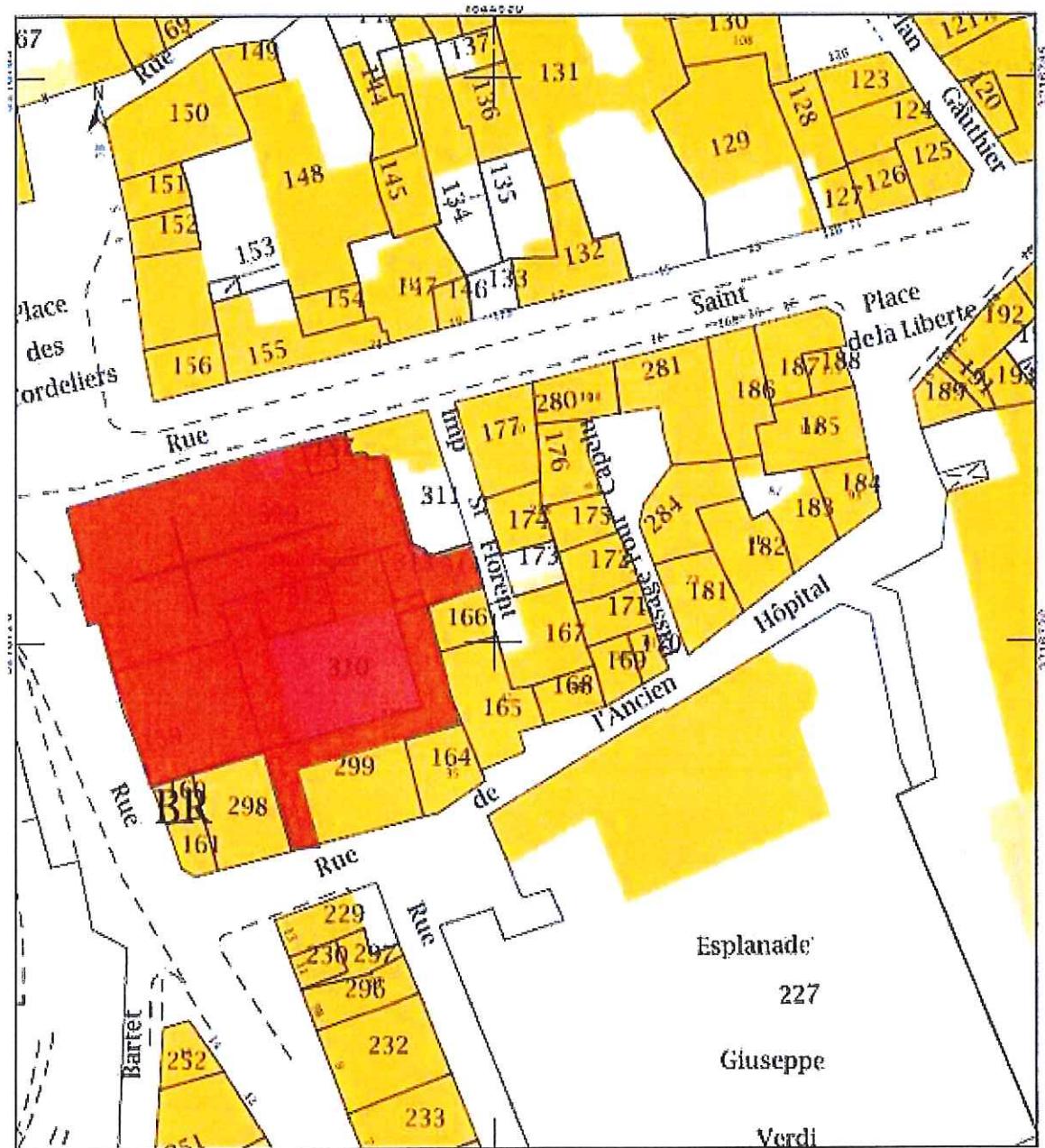
A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical loops and a horizontal line, is enclosed within a blue oval. The name "Pierre DARTOUT" is written in a clear, printed font inside the oval.



PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE-D'AZUR

Plan annexé

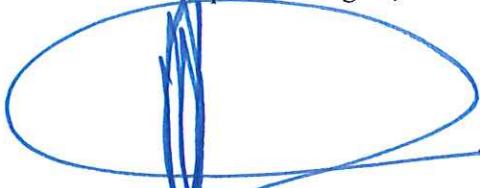
à l'arrêté portant inscription de l'église Saint-Florent et son cloître, ancien couvent des Cordeliers
à Orange (84)



Fait à Marseille, le

13 JUIN 2018

Le préfet de région,



Pierre DARTOUT